CONSEIL MUNICIPAL
18 AOUT 2009

La séance est ouverte à 21 H 00

PRESENTS : MMme. Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Thierry SCHUTZ, Pierre ALFONSO, Martine GIULIANI, Jocelyn CIMBER, Frédéric MERLY, Jean-Pierre PAVAN, Loïc MAHE, Annie SUD, François TOURNE.

ABSENT(S) : Barbara TROUGNAC (procuration à Andrée CARDONA), Jacques RIZZO, Geneviève CASTEX.

Mme Annie SUD a été nommée secrétaire de séance.

I. CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE (69/2009)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la notification de l'attribution de subvention pour les travaux de rénovation de l'église nous est parvenue. Le montant de cette subvention sera d'environ 64 à 65 % des travaux.

Il présente aux conseillers municipaux la liste des entreprises qui ont répondu à l'appel d'offres concernant les travaux de réfection de l'église. La réunion d'ouverture des plis s'est déroulée le jeudi 6 août 2009 à 18 heures.

1. **Lot n° 1 : maçonnerie – enduit :**
   - ENTREPRISE SELE – 31 Malvezie : 217 343.69 €HT
   - RODRIGUEZ BIZEUL – 46 Fontanes : 223 608.50 €HT
   - CORREA – 31 Toulouse : 174 206.00 €HT

2. **Lot n° 2 : charpente – couverture :**
   - ENTREPRISE PANIS YVES – 31 Malvezie : 19 308.63 €HT
   - TOITURES MIDI-PYRENEES – 31 Toulouse : 33 445.52 €HT
   - SARL LATAPIE CHARPENTE ALUMINIUM – 32 Samatan : 17 300.80 €HT
   - CORREA – 31 Toulouse : 18 583.00 €HT
   - ENTREPRISE J. GALLAY – 31 Noé : 20 956.20 €HT
   - ENTREPRISE FERNANDEZ – 31 Poucharramet : 16 027.61 €HT

3. **Lot n° 3 : menuiseries bois :**
   - MENUISERIE PAPAIX – 31 Pibrac : 22 588.50 €HT
   - EURL MENUISERIE ANTRAS – 09 Lorp Sentaraille : 23 865.00 €HT
   - SARL ZANCHETTA ET FILS – 32 SAINTE-MARIE : 23 728.00 €HT

4. **Lot n° 4 : vitrail, menuiserie métalliques :**
   - ATELIER LEPINAY – 32 Gondrin : 42 600.00 €HT

5. **Lot n° 5 : électricité :**
   - SAS DELESTRE INDUSTRIE – 49 La Séguinière : 19 424.40 €HT
   - E. E. G. I. SARL – 31 Auterive : 3 506.00 €HT

L'analyse des offres notées sur la valeur technique, le prix, le bilan d'exploitation et le délai d'exécution permet d'attribuer une meilleure note aux entreprises suivantes :

- Lot 1, CORREA – 31 Toulouse : 174 206.00 €HT
- Lot 2, ENTREPRISE FERNANDEZ – 31 Poucharramet : 16 027.61 €HT
- Lot 3, EURL MENUISERIE ANTRAS – 09 Lorp Sentaraille : 23 865.00 €HT
- Lot 4, ATELIER LEPINAY – 32 Gondrin : 42 600.00 €HT
- Lot 5, E. E. G. I. SARL – 31 Auterive : 3 506.00 €HT

Le prix du marché s'élève à un montant total de 260 204.61 € HT.

L'installation d'une cuve de récupération des eaux de pluie s'écoulant du toit de l'église est prévue ; elle sera enterrée derrière le mur du cimetière.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir les entreprises suivant descriptif ci-dessous :
- Lot 1, CORREA – 31 Toulouse : 174 206.00 €HT
- Lot 2, ENTREPRISE FERNANDEZ – 31 Poucharramet : 16 027.61 €HT
- Lot 3, EURL MENUISERIE ANTRAS – 09 Lorp Sentaraille : 23 865.00 €HT
- Lot 4, ATELIER LEPINAY – 32 Gondrin : 42 600.00 €HT
- Lot 5, E. E. G. I. SARL – 31 Auterive : 3 506.00 €HT
- donne délégation à Monsieur le Maire afin de signer toutes les pièces afférentes au marché.
- inscrit les dépenses au budget communal section investissement, chapitre 23 du BP 2009.

II. ACHAT DE TERRAINS ROUTE DE BEAUFORT ET ROUTE DE SAINT-LYS (70/2009)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il convient d'envisager l'achat de petites parcelles de terrain en bordure de la route de Beaufort afin d'entamer les travaux de sécurisation prévus. Les parcelles concernées par ce projet sont les suivantes :

- C349 : 36 m2 de la parcelle appartenant à Mr et Mme Jean PEYRET
- C350 : 102 m2 de la parcelle appartenant à Mr et Mme Jean PEYRET
- C351 : 226 m2 de la parcelle appartenant aux consorts BRARDO (précision : Mr BRARDO Barthélémy est décédé)
- C352 : 191 m2 de la parcelle appartenant à Mme Jacqueline RIZZO.
- C378 : 22 m2 de la parcelle appartenant à Mr et Mme Michel BRARDO.

Un prix d'achat de 1 € par mètre carré a été proposé et accepté par les propriétaires.

D'autre part, Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de son souhait d'acquérir les parcelles cadastrées A 364, 371 et 373 d'une surface totale de 4 897 m2, appartenant à la succession de Monsieur Georges WETZEL. Ces terrains sont situés sur la route de Saint-Lys, en bordure de route et pourraient éventuellement s'intégrer dans un projet de zone artisanale. Monsieur Gasquet a rencontré la propriétaire et lui a proposé un prix d'achat de 1 000.00 € pour la totalité de ces parcelles. Cette dernière accepterait la proposition.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :
- Décide d'acheter l'ensemble des parcelles ci-dessus référencées.
- donne délégation à Monsieur le Maire afin de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et entamer les démarches auprès du Notaire Maître VERDIER afin de mener à bien ces transactions.
- inscrit les dépenses au budget communal section investissement, chapitre 23 du BP 2009.

III. ASSAINISSEMENT TRANCHE 2010 (71/2009)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de prévoir les prochains tronçons de réseaux d'assainissement collectif que la commune souhaite réaliser, afin de demander l'inscription pour la demande de subvention auprès du conseil général dans le programme départemental 2010.

Il propose de réaliser le prochain tronçon sur la route de Beaufort. L'architecte Bernard FRAUCIEL a été sollicité pour la réalisation d'un levé topographique de la zone concernée. Ce dossier sera joint à notre demande.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :
- d'inscrire au programme départemental 2010 les travaux de réalisation d'un tronçon du réseau eaux usées de la route de Beaufort.
- d'inscrire cette dépense au budget primitif assainissement 2010 en section d'investissement.
- de solliciter une subvention au Conseil Général de la Haute Garonne afin d'aider la commune à financer ces travaux.

IV. ASSAINISSEMENT RESEAU DE TRANSFERT – MISSION SPS (72/2009)

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux la liste des entreprises qui ont répondu à l'appel d'offres concernant la mission SPS pour la construction du réseau de transfert entre l'ancienne station d'épuration et la nouvelle. Deux entreprises nous ont répondu.

- QUALICONSULT : 627.90 €HT
- ELYFEC : 354.02 €HT

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :
- Décide de retenir l'entreprise ELYFEC pour un montant de 354.02 €HT.
- donne délégation à Monsieur le Maire afin de signer toutes les pièces afférentes au marché.
- inscrit les dépenses au budget assainissement section investissement, chapitre 23 du BP 2009.

V. SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES AGEES – EXTENSION DU PERIMETRE (73/2009)

Les communes de « BEAUCHALOT, MONTSAUNES, MURET, SAINT-MAMET et SAUBENS » souhaitent adhérer au S. I. T. P. A.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, ne s'oppose pas à l'intégration de ces communes dans le syndicat.

VI. ACHAT DE LIVRES (74/2009)

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal du courrier reçu de l'association du Mémorial du Comminges, qui propose à chaque commune d'acquérir l'édition des « Carnets de Campagnes du Commandant Montalègre de 1914 à 1918 ».

Ce livre coûte 15.00 € et pourrait être mis à disposition des écoles et éventuellement de la bibliothèque.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :
- Décide de commander 3 exemplaires de l'édition des « Carnets de Campagnes du Commandant Montalègre de 1914 à 1918 », pour un montant total de 45.00 €.
- D'imputer les sommes sur le BP 2009, section de fonctionnement.

VII. QUESTIONS DIVERSES

1. Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la subvention pour le filet pare-ballons vient de nous être attribuée pour un montant de 499 €, soit 50 % du montant de notre achat.

2. Jean-Pierre PAVAN stipule que le filet pare-ballons doit être remis en place au stade de rugby avant la reprise de la saison.

3. Le SIAS propose de faire une réunion d'information aux administrés sur notre commune en février 2010. Le conseil municipal est favorable à cette démarche.

4. Le S. M. E. P. E. nous fait part du montant de la cotisation annuelle qui nous sera demandée pour l'année 2009, soit 0.08 € par habitant.

5. Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le transfert du Syndicat du Pool Routier du Muretain à la CAM est toujours à l'ordre du jour.

6. Achat de mobilier pour les écoles :

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'acquérir un certain nombre de mobiliers pour les écoles, à savoir :

- 1 bureau complet
- 4 fauteuils
- 1 armoire
- 2 chaises
- 1 placard de rangement.

Le montant estimatif de ces achats s'élève à 2 850.00 €HT.

Monsieur le Maire propose de valider cette commande et de demander une subvention au conseil général.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :
- Décide d'entériner l'achat de mobilier pour le groupe scolaire pour un montant total de 2 850.00 €HT.
- D'imputer les sommes sur le BP 2009, section d'investissement chapitre 21.
- De demander une subvention la plus élevée possible au conseil général afin de nous aider à financer cet investissement.

7. Pierre ALFONSO indique qu'il faut penser à évacuer l'ancien véhicule de la Mairie qui ne fonctionne plus et qui demeure stationné près du hangar communal. Il serait judicieux de prévoir l'enlèvement par une casse afin d'obtenir un certificat de destruction du véhicule.

8. Pierre ALFONSO rappelle au conseil municipal que Igor MONNEREAU finit son contrat le 09 septembre prochain. Il demande si son remplacement est d'ores et déjà prévu. Monsieur GASQUET répond qu'une nouvelle embauche en contrat CAE est prévue pour le 1er septembre. D'autre part, étant donné que l'Etat donne actuellement une participation à hauteur de 90 % du salaire, le Maire envisage également de prendre un second contrat CAE pour les services techniques. Il demandera à ce que cette personne ait impérativement des connaissances en maçonnerie. Il pense également qu'il serait judicieux d'embaucher un contrat CAE au secrétariat.

Séance levée à 22 h 47